

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 janvier 1981

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LES AFFAIRES INDIENNES

LES SERVICES DE SANTÉ AUX TERMES DE L'ACCORD SUR LA  
BAIE JAMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que les Indiens de la région de la baie James vont devoir se passer d'une bonne partie des services de santé que leur assure l'accord de la baie James et comme le Parlement a besoin de savoir si le gouvernement a l'intention de donner suite à cet accord, je propose, appuyé par le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway):

Que le ministre explique immédiatement à l'appel des motions pourquoi on n'a pas respecté la loi qui exige qu'un rapport annuel sur la mise à exécution des dispositions de la loi soit présenté au Parlement.

**Mme le Président:** Plaît-il à la Chambre de consentir à la présentation de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### LES ORGANISATIONS NATIONALES BÉNÉVOLES

TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE POUR LEUR  
DÉVOUEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Walter McLean (Waterloo):** Madame le Président, hier soir, le premier ministre (M. Trudeau) a boycotté la session d'ouverture du congrès de la National Voluntary Organization qui se tient ici, à Ottawa, et ce en dépit du fait que la date de ce congrès avait déjà été reportée une fois, en novembre dernier, à la demande du gouvernement. Puisque le gouvernement n'était représenté ni par un ministre ni même par un secrétaire parlementaire, je propose, avec l'appui du député du Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre exprime sa reconnaissance aux organismes bénévoles du Canada pour leur dévouement et fasse savoir à quel point elle regrette que le gouvernement ne se soit pas donné la peine de leur signifier clairement son intention de travailler en étroite collaboration avec eux.

**Mme le Président:** La Chambre consent-elle unanimement à la présentation de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### LES BANQUES

ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LA CONCURRENCE—RECOURS À  
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Comme le Conseil économique du Canada a publié récemment un rapport duquel il ressort que les ménages et les entreprises de notre pays paient chaque année des centaines de millions de dollars de frais en trop aux banques canadiennes à charte, je propose, avec l'appui du député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

● (1110)

Que la Chambre somme le ministre des Finances de présenter cette année des mesures législatives qui permettront aux sociétés de fiducie et aux coopératives de crédit de notre pays de mieux soutenir la concurrence des banques à charte, et ce, en vue d'éviter que ces dernières fassent payer à leurs clients des sommes faramineuses au titre des frais bancaires.

**Mme le Président:** Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

L'APPUI À DES PRATIQUES IMMORALES—RECOURS À L'ARTICLE  
43 DU RÈGLEMENT

**M. Doug Lewis (Simcoe-Nord):** Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Puisque David Lewis, l'ancien chef du NPD, a publiquement qualifié d'«immoral» le recours au référendum prévu dans la résolution, je propose, appuyé par le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):

Que la Chambre se joigne à l'ancien chef du NPD et condamne le NPD actuel qui donne son appui à des pratiques immorales.

**Mme le Président:** Il faut le consentement unanime de la Chambre pour mettre cette motion en délibération. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.